

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU 11 MARS 2024

Lundi 11 mars 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 23/02/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

### **Étaient présents : 13**

**Représentants de l'État** : M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire, Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire, Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

**Représentants de la Ville d'Angers** : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire), Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente, Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale, M. Laurent VIEU, Conseiller municipal, M. Maxence HENRY, Adjoint, M. Grégoire LAINÉ, Conseiller municipal, M. Benoît PILET, Adjoint, M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant. Mme Brigitte LIVENNAIS, personnalité qualifiée.

**Représentant du personnel** : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

### **Autres participants : 8**

M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers, Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale, Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc. Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur, M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué, M. Matthias POULIE, Administrateur, M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

### **Absents ayant donné pouvoir : 1**

M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique DGCA, membre titulaire représentant de l'État.

**Autres absents excusés** : personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours), personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours), M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de membres présents ou représentés : 14    Nombre de voix : 14**

*Objet : Transfert de billets solidaires au Secours Populaire Français 49*

*Référence : DEL – 2024 - 04*

Rapporteur : Monsieur Nicolas DUFETEL, Président du Conseil d'administration

### EXPOSE :

Par délibération en date du 9 octobre 2018, le Quai a mis en place la possibilité d'un « Abonnement solidaire » qui consiste pour un spectateur à acheter au tarif de 5€ une place de spectacle, un billet, pour un tiers, non connu de lui, appartenant à un public en difficulté sociale. Ce billet acheté par un tiers est au tarif que ce tiers paierait s'il achetait ce billet lui-même.

Il va de soi qu'afin de permettre à ces billets solidaires de trouver leurs bénéficiaires, qui pour beaucoup ne vont pas spontanément vers les salles de spectacle, le Quai travaille avec des associations spécialisées dans le champ social, et parmi celles-ci tout particulièrement le Secours Populaire Français du Maine-et-Loire.

Cette collaboration s'est avérée profitable, puisque lors de la première saison où ce dispositif fut mis en place, **ce sont 135 billets qui ont trouvé preneur parmi les bénéficiaires potentiels, pour 205 billets achetés par nos spectateurs, soit environ les deux tiers.**

Toutefois, l'interruption brutale de notre activité lors des années 2020 et 2021 due à la pandémie de Covid-19 nous a laissé avec un solde de place non redistribuées d'un montant d'environ 2.000 d'euros. Parce que le redémarrage des activités des associations du champ social a connu un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne la réinsertion de ces potentiels publics dans les activités culturelles, et parce que de nouveau nos spectateurs ont contribué à l'achat de ces « billets solidaires », il nous apparaît inopportun de conserver un solde de billetterie trop important dont nous savons que nous ne parviendrons pas à le faire bénéficier au public visé. Par ailleurs, il nous semble également illégitime de se contenter de récupérer cette somme non affectée, alors que les spectateurs du Quai qui ont acheté ces places solidaires l'ont fait pour que le bénéfice en revienne à des publics en difficultés.

C'est pourquoi nous nous proposons de faire don d'une partie de cette somme au Secours Populaire Français, commission culture du Maine-et-Loire, afin d'une part de solder ces sommes importantes dont nous savons qu'elles ne trouveront pas preneur, et d'autre part de rester dans le champ social, dans un esprit de respect du geste initial d'achat.

Nous proposons donc un don de 1.000 € au Secours Populaire Français Maine-et-Loire.

Nous tenons à préciser par ailleurs que lors de la saison passée, **le nombre de billets solidaires s'est élevé à 129, et que l'ensemble de ces places ont trouvés preneurs.** Ce dispositif reste ainsi tout à fait pertinent, il ne s'agit bien aujourd'hui que de solder le surplus de places lié à la crise du Covid et à ses suites.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, et les articles R.1431-10 et suivants,*

*Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17, et par délibération DELIB 2018-09 votée en date du 4 décembre 2018,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article unique : APPROUVE le don de 1.000€ (mille euros) au Secours Populaire Français Maine-et-Loire, et son inscription dans le Budget Supplémentaire.

Le Président,  
Nicolas DUFETEL.

